

ANALYSE

FPS - 2020

Palestine : face aux attaques continues, la mobilisation continue



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Analyse de Solsoc

Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515.04.01



TABLE DES MATIERES

Open Gaza: Fuel not bombs!	5
Crise en Israël et fortes mobilisations contre le gouvernement Netanyahu	6
L’histoire sans fin d’une colonisation illégale	6
Violence spatiale, organisation territoriale de l’accaparement	8
La brutalité de l’occupation israélienne	9
Un peuple palestinien fragilisé et étouffé par l’oppression	10
Blocus israélien : Gaza privée de tout.....	10
L’économie palestinienne impactée par la colonisation et la crise sanitaire	11
Le dur parcours des travailleuses palestiniennes	12
Annexion de la Palestine, levée de boucliers en Belgique et ailleurs	13
« N'oubliez pas les Palestinien·ne·s. Car les oublier, c'est un peu se détourner d'un horizon de paix, d'un horizon de justice... » - Un entretien avec le député PS, Malik Ben Achour	16
Face aux menaces d’annexion, nos revendications.....	17
Accord entre Israël et les Émirats arabes unis : mépris pour l’avenir des palestinien·ne·s.....	17
Les dangers de l’annexion vue de la Palestine	18
Bibliographie	20



À travers l'analyse suivante, nous reviendrons d'une part sur des dates clés de l'histoire de la Palestine et d'autre part sur des événements liés à la cause palestinienne qui ont récemment marqué l'actualité. Nous ferons un état des lieux du contexte brutal d'occupation dans lequel évoluent les Palestiniens. Plus particulièrement, nous mettrons en exergue les mobilisations des parlementaires socialistes et des organisations de la société civile belge et palestinienne pour défendre les droits d'un peuple continuellement opprimé par la politique menée par l'Etat Israël.

Solsoc agit en Palestine en partenariat avec MA'AN Development Center et PAC (Popular Art Center)¹. Ces organisations travaillent avec des groupes de jeunes ainsi qu'avec des structures et actrices-teurs à Gaza et en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est). Leurs actions consistent à développer des espaces d'échanges entre les jeunes, pour renforcer leur participation citoyenne pour qu'ils-elles puissent se saisir de débats et problématiques qui les concernent. Depuis 2019, avec l'appui de Wallonie Bruxelles International, un projet pilote est mis en œuvre dans la Vallée du Jourdain par notre organisation partenaire MA'AN pour favoriser la résilience des enfants évoluant dans un contexte dangereux et instable. Dans le domaine des luttes syndicales, Solsoc et la FGTB Centrale Générale soutiennent la PGFTU, le principal syndicat palestinien, qui se mobilise aux côtés des travailleuses-eurs du secteur des carrières de pierre. L'objectif du programme est de les sensibiliser et les former sur les mesures de santé et sécurité au travail. Par ailleurs, le syndicat mène des actions de plaidoyer pour améliorer le respect des droits des travailleuses-eurs, et pour que soit appliqué le Code du travail.

En Belgique, Solsoc mène des actions de plaidoyer pour les droits des Palestiniens à travers sa participation à la Plateforme Moyen-Orient du CNCD 11.11.11 qui rassemble plusieurs organisations belges actives en Palestine.

Toutes ces actions sont justifiées par le climat particulièrement hostile dans lequel évolue les Palestiniens qui subissent au quotidien, et depuis des dizaines d'années, l'occupation illégale de leurs territoires par Israël. Les dernières actualités internationales confirment une dégradation tragique de la situation en même temps que la nécessité d'une résistance mondiale et solidaire face à un chaos qui dure depuis trop longtemps.

Open Gaza: Fuel not bombs!

Mardi 1^{er} septembre 2020, un accord de cessez-le-feu est conclu entre Israël et le Hamas, mouvement islamiste palestinien. Cet accord vient mettre fin à l'escalade liée à des semaines passées sous haute tension. Depuis le 6 août l'armée israélienne a bombardé chaque nuit la bande de Gaza en repréailles à des lancers de ballons incendiaires ou de missiles qui avaient pris pour cible Israël. Dans cette même logique, les autorités israéliennes ont interdit l'arrivée de marchandises et de fuel dans la bande de Gaza, empêchant ainsi le fonctionnement de l'unique centrale électrique de la zone et mettant en péril celui des structures de soins. Des hôpitaux menacés alors même que des premiers cas de Covid-19 ont été déclarés hors des centres de quarantaines locaux. Ces nouvelles contaminations font

¹ Présentation des actions menées par Solsoc en Palestine : <https://www.solsoc.be/actions/palestine.html>



craindre une propagation rapide du virus dans un espace caractérisé par une forte densité en population évaluée à près de 5000 habitant·e·s au kilomètre carré.

Avant qu'un cessez-le-feu ne soit conclu entre Israël et le Hamas, c'est dans un élan de solidarité internationale que des organisations de la société civile belge² se sont mobilisées pour attirer l'attention sur la situation en lançant la mobilisation « Open Gaza : Fuel, not Bombs ». Par le biais de cet appel, elles ont notamment demandé à la Belgique et à l'Union européenne de s'opposer fermement aux mesures israéliennes et d'exiger la levée du blocus qu'Israël impose illégalement sur Gaza depuis douze ans.

Crise en Israël et fortes mobilisations contre le gouvernement Netanyahu

Depuis plus de deux mois, des mobilisations massives de citoyen·ne·s ont lieu en Israël. Les manifestant·e·s exigent la démission de Benjamin Netanyahu, Premier ministre d'Israël empêtré dans plusieurs affaires de corruption et décrié pour sa mauvaise gestion de l'épidémie de Covid-19. En effet, Israël fait partie des pays les plus touchés au niveau mondial, après le Brésil. À cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique et sociale qui attise la colère des Israélien·ne·s. Le taux de chômage en Israël avoisine désormais les 20% contre 3% en février et les aides sociales sont insuffisantes. Le 6 septembre dernier, des milliers de personnes étaient dans la rue à Jérusalem-Ouest ; parmi les revendications portées par les manifestant·e·s figure la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

L'histoire sans fin d'une colonisation illégale

Pour comprendre l'histoire des Palestinien·ne·s, il faut revenir sur certains épisodes historiques qui ont mené à la colonisation illégale de leur territoire³. La date du 2 novembre 1917 est connue pour être celle de la Déclaration de Balfour. À ce moment-là, cela fait trois ans que l'Europe est en guerre. Dans une lettre adressée à Lord Rothschild, alors président de la Fédération sioniste de Grande-Bretagne, le ministre des Affaires étrangères, Arthur James Balfour annonce que « *Le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif* ». Cette déclaration est obtenue après diverses interventions des partisan·e·s du projet sioniste qui voudraient que le peuple juif, dispersé depuis près de 2000 ans, puisse retourner vers "Sion", c'est-à-dire vers la ville sainte de Jérusalem et la Palestine. L'année 1922 marque la fin de l'Empire ottoman, la Société des Nations (SDN, future Organisation des Nations Unies) place la Palestine sous mandat britannique. Les frontières avec les états arabes voisins sont définies, mais des tensions émergent, le territoire étant à la fois revendiqué par les Palestinien·ne·s et les Sionistes. Entre 1922 et 1933, la part de la communauté juive en Palestine augmente de 5%⁴. L'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne

² L'Association belgo-palestinienne (ABP Asbl), Intal Globalize Solidarity, Intal Palestina Brussel, Palestina Solidariteit, Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB), Viva Salud, 11.11.11.

³ « Comprendre l'occupation en quelques dates clés » : Stéphanie Lecharlier pour Solsoc- article paru dans le dossier « Palestine 50 ans d'occupation » du magazine Femmes Plurielles (juin 2017)

⁴ « Atlas des Palestiniens. Un peuple en quête d'un État » - 3^e édition. Pierre Blanc, Jean-Paul Chagnollaude, Sid-Ahmed Souiah



suivie de l'holocauste accélère de manière brutale et significative les flux migratoires juifs vers la Palestine. L'installation des migrant·e·s qui arrivent en grand nombre est facilitée par l'achat de terres par le Fonds National juif (FNJ). Ces transactions amorcent la planification d'un accaparement progressif de l'espace. Entre 1922 et 1939, la population juive est multipliée par cinq. Les tensions s'amplifient du fait des vagues migratoires de plus en plus importantes et de la vente progressive des terres par les propriétaires arabes qui laissent les paysan·ne·s palestinien·ne·s désœuvré·e·s. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le **29 novembre 1947**, la résolution 181 qui recommande le partage de la Palestine en un État juif (55%), un État arabe (44%) et une zone « sous régime international particulier » comprenant les Lieux saints, Jérusalem et Bethléem. La création de l'État juif sera vue par la communauté internationale comme une compensation pour les traumatismes subis. Mais ce partage s'est conçu au détriment de la majorité arabe qui possédait 85% des terres et refusait de se laisser déposséder. En **1948**, alors que le plan de l'ONU n'est pas encore réalisé, l'État d'Israël est proclamé, rapidement reconnu par les États-Unis et par l'URSS. Dans la foulée, les Palestinien·ne·s, appuyé·e·s par l'ensemble des États arabes voisins qui ne reconnaissent pas l'État d'Israël, lancent une offensive durant la guerre israélo-arabe qui s'achèvera sur la victoire d'Israël en 1949. Suite à cela, Israël repousse ses frontières, ce qui entraîne un découpage du territoire en deux : la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les Palestinien·e·s appellent cet événement la "**Nakba**", la catastrophe, car dans les territoires nouvellement conquis par Israël, 725.000 Palestinien·ne·s sont forcé·e·s à l'exode. Face à la situation tragique des Palestinien·ne·s expulsé·e·s par la force et la création d'un environnement corrosif en 1948, l'ONU a adopté dans sa résolution 194 de son assemblée générale, un principe garantissant le retour des réfugié·e·s palestinien·ne·s et l'indemnisation de ceux·celles qui ne souhaitent pas revenir. C'est dans ce sens que l'UNRWA⁵ (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) a été créé. Le texte officiel stipule « qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables ». Le même texte, donne pour instruction « à la Commission de conciliation de faciliter le rapatriement, la réinstallation, et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités, et de se tenir en liaison étroite avec le Directeur de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, et, par l'intermédiaire de celui-ci, avec les organes et institutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies ». Le retour de ces réfugié·e·s, prévu par la résolution 194 de l'ONU, n'a jamais pu s'effectuer. Les guerres qui ont suivi, **la guerre des Six Jours en 1967** et celle de **1973**, mènent toutes deux à la victoire d'Israël et entraînent notamment l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi que des déplacements massifs parmi les Palestinien·ne·s. Depuis ce moment-là, l'occupation militaire des territoires palestiniens et la colonisation n'ont fait que s'étendre et s'intensifier, pourtant déclarées illégales à de nombreuses reprises par l'ONU et l'Union européenne. Malgré les efforts diplomatiques et les différents accords de paix comme celui signé à Oslo en **1993** qui sera suivi par l'installation en 1994 de l'Autorité

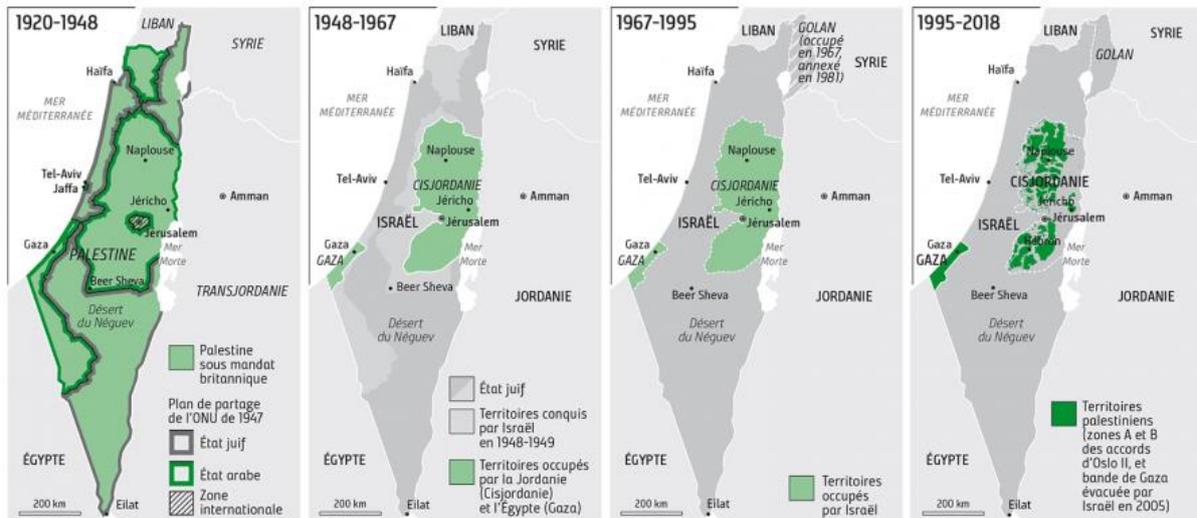
⁵ Site internet de l'UNRWA : <https://www.unrwa.org/>



Nationale Palestinienne, la poursuite de la colonisation, des détentions arbitraires et l'absence de souveraineté palestinienne alimentent un cycle de violences où s'enchaînent Intifadas (« révoltes des pierres », entamées en 1987, 2000 et 2008) et opérations militaires répressives telles que « Plomb durci » en 2008 et « Bordure Protectrice » en 2014 à Gaza. Les attaques israéliennes visent officiellement les « terroristes » du Hamas dans la bande de Gaza, mais provoquent surtout de nombreuses victimes civiles et des destructions d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux...

Violence spatiale, organisation territoriale de l'accaparement

Depuis les accords d'Oslo signés en 1993, la Cisjordanie est divisée en trois zones. La zone A (18% de la superficie de la Cisjordanie) dont la sécurité et l'administration sont assurées par l'Autorité Palestinienne mais où l'armée israélienne intervient quand même régulièrement. La zone A comprend les villes suivantes : Jenine, Qalqiliya, Tulkarem, Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron. La zone B qui couvre 22 % de la Cisjordanie et comprend le reste des localités palestiniennes, exception faite pour certains camps de réfugié·e·s et villages. L'administration y est assurée par l'Autorité Palestinienne mais la sécurité est en grande partie placée sous la responsabilité d'Israël. La zone C qui couvre la majorité de la Cisjordanie (60% du territoire) est totalement sous le contrôle d'Israël. Cet espace comprend une grande partie des ressources naturelles et s'étend sur 90% de la Vallée du Jourdain, zone très fertile adaptée à l'agriculture intensive et concentrant de nombreuses ressources naturelles notamment des réserves en eau. L'occupation militaire et la colonisation des territoires palestiniens par Israël se traduisent aussi par une violence spatiale. La bande de Gaza, cette enclave sous blocus depuis une dizaine d'années, est considérée comme la plus grande prison à ciel ouvert au monde. Le mur de séparation construit par Israël depuis 2002, déclaré illégal par la Cour Internationale de Justice, sépare les familles et divise les terres cultivables. La vie des Palestinien·ne·s en est profondément affectée. Le déplacement le plus banal (école ou travail) devient un parcours d'obstacles, et le quotidien est parasité par des heures de files aux checkpoints de l'armée israélienne.



« [De l'occupation au morcellement](#) », CÉCILE MARIN. VOIX DE FAITS. LA PALESTINE EN CARTES, CITATIONS, FAITS ET CHIFFRES. (LE MONDE DIPLOMATIQUE)

La brutalité de l'occupation israélienne

La colonisation des territoires palestiniens par Israël est illégale, elle équivaut à un crime de guerre et viole l'article 49 de la IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre⁶, selon laquelle d'une part « *Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre état, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif* », d'autre part « *La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle* ». À ce titre, il est important de pointer les conditions dans lesquelles les Palestiniens vivent sous l'occupation israélienne. En faire une liste non exhaustive pourrait peut-être rappeler à notre bon souvenir la brutalité d'un régime prêt à tout pour s'approprier des territoires par les armes et par des normes juridiques et militaires illégales au regard du droit international. C'est ainsi que selon Amnesty International⁷, en 2019, les Palestiniens ont continué de subir une discrimination institutionnalisée de la part d'Israël sans compter un grand nombre d'homicides illégaux. 38 Palestiniens dont 11 enfants, ont été tués par les forces israéliennes durant des manifestations qui ont eu lieu dans la bande de Gaza et en Cisjordanie (Chiffres OCHA). Les frappes et les bombardements aériens d'Israël ont tué 28 civils palestiniens, dont 10 enfants. Ceux-ci n'étaient pas directement impliqués dans les hostilités. Par ailleurs, des Palestiniens (adultes comme enfants) sont très régulièrement interpellés arbitrairement, transférés et détenus dans des prisons israéliennes après avoir subi un jugement sommaire et non conforme au droit international. À cela s'ajoutent des expulsions

⁶ [Convention \(IV\) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949](https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/380-600056#:~:text=ARTICLE%2049%20.,qu'en%20soit%20le%20motif.) : <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/380-600056#:~:text=ARTICLE%2049%20.,qu'en%20soit%20le%20motif.>

⁷ Rapport annuel d'Amnesty International sur Israël/Territoires occupés (février 2020) : <https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2019/moyen-orient-afrique-nord-rapport-annuel-2019/article/israel-rapport-annuel-2019>



forcées. Selon OCHA (Le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies), en 2019, 621 habitations et installations d'utilité quotidiennes en Cisjordanie ont été détruites par Israël, provoquant ainsi le déplacement de 914 personnes. Pour justifier ces démolitions, les autorités israéliennes évoquent l'absence de permis de construire délivrés par l'administration israélienne dont l'obtention par les Palestiniens est presque impossible à cause des procédures d'obtention volontairement rendues complexes.

Un peuple palestinien fragilisé et étouffé par l'oppression

Sur le plan démographique, la population palestinienne est caractérisée par sa jeunesse, 47% des Palestiniens ont moins de 18 ans et 71% de la population a moins de 30 ans. Sous le joug israélien, les Palestiniens sont fragilisés. Environ un quart de la population vivrait sous le seuil de pauvreté et selon un récent rapport de la Banque Mondiale⁸ (2 juin 2020), le nombre de foyers pauvres pourrait doubler du fait de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sur les plans économique et social.

Les territoires palestiniens occupés comptent près de 5 millions d'habitants, presque 3 millions en Cisjordanie et près de 2 millions dans la bande de Gaza dont 1,3 million de réfugiés. La superficie de Gaza avoisine les 365 km², elle est caractérisée par une forte densité de population qui atteint les 5000 habitants au kilomètre carré, contre 522 en Cisjordanie. Cette situation fait de la bande de Gaza un des territoires les plus densément peuplés au monde.

Blocus israélien : Gaza privée de tout

Depuis 2007, la bande de Gaza subit le blocus illégal d'Israël. Selon le Palestinian Center for Human Rights, la bande de Gaza est au bord d'un effondrement en raison de l'épidémie de coronavirus et de la poursuite du blocus imposé par Israël⁹. Alors que des dizaines de cas de Covid-19 ont été détectés ces dernières semaines, laissant craindre une propagation rapide au sein de la population, les hôpitaux et les centres médicaux connaissent des pénuries. 45 % des médicaments essentiels ne sont pas disponibles, sans compter le manque d'équipements médicaux. L'épidémie vient aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique. Le taux de chômage dans la bande de Gaza (48%) est un des plus élevés au monde et touche majoritairement les jeunes. 86% de la population de Gaza vit dans la pauvreté. Et selon OCHA, plus de 62,2 % des Gazaouis sont en situation d'insécurité alimentaire. Les Palestiniens de Gaza subissent le blocus illégal d'Israël qui implique des restrictions sévères à l'entrée de marchandises et l'interdiction d'exportations de produits à l'exception d'une part infime de produits agricoles. À cela s'ajoutent un contrôle des zones de pêches imposé par le blocus, ainsi

⁸ Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee- World Bank Group- June 2, 2020: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/844141590600764047/pdf/Economic-Monitoring-Report-to-the-Ad-Hoc-Liaison-Committee.pdf>

⁹ « Gaza au bord d'un effondrement » : <https://plateforme-palestine.org/Gaza-au-bord-d-un-effondrement>



que des réductions régulières de ces espaces comme punitions collectives à toutes attaques ciblant Israël.

Pannes de courants, interruption intempestive de la distribution d'eau potable, enclavement voire étouffement économique, surpeuplement, climat de contrôle et de violences militaires permanentes. Tous ces facteurs avaient mené des expert-e-s de l'ONU à prédire que Gaza serait invivable en 2020¹⁰.

Il reste désormais à savoir quelles seront les répercussions à long terme de l'épidémie de Covid-19 et de la poursuite de la colonisation par Israël sur l'avenir des Gazaoui-e-s.

L'économie palestinienne impactée par la colonisation et la crise sanitaire

Dans leur dernier rapport sur l'économie des territoires palestiniens occupés, les expert-e-s de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) tirent la sonnette d'alarme¹¹. D'après ce rapport, le Covid-19 est venu aggraver une situation économique déjà désastreuse. Déjà que les prévisions pour l'économie palestinienne n'auguraient rien de bon pour l'année 2020 (diminution du PIB de 4,5% à 3%), la conjoncture a continué à se détériorer. Les taux de pauvreté et de chômage sont restés élevés et le PIB par habitant-e a continué sa baisse. Selon le CNUCED, l'épidémie de Covid-19 aurait entraîné une perte économique de 7 à 35% du PIB dans les territoires palestiniens occupés.

Le taux de chômage qui était déjà élevé (31% en 2018) a atteint les 33% en 2019. La pauvreté qui touchait 29,2% des Palestiniens en 2017 a continué d'augmenter.

Les mesures de confinement mises en place dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 ont aussi eu des impacts sur les recettes fiscales que perçoit l'Autorité Palestinienne. Ces recettes liées aux activités commerciales et touristiques ont atteint leur niveau le plus bas depuis 20 ans, et l'augmentation des dépenses en santé due à la gestion de la pandémie est venue peser dans la balance.

Dans ce même rapport, le CNUCED pointe directement du doigt les mesures imposées par Israël et la baisse des soutiens des bailleurs internationaux comme causes principales de cette détérioration socio-économique.

À cause de l'occupation israélienne :

- 80% de la population de Gaza est dépendante de l'aide internationale et connaît des problèmes d'accès aux soins médicaux, aux ressources en matière d'hygiène, à l'eau potable et à l'électricité ;

¹⁰ « Gaza : un rapport de l'ONU souligne la détérioration des conditions de vie ces dix dernières années » : <https://news.un.org/fr/story/2017/07/360692-gaza-un-rapport-de-lonu-souligne-la-deterioration-des-conditions-de-vie-ces-dix>

¹¹ « Le Covid 19 dévaste l'économie déjà en ruine de la Palestine » - CNUCED- 8 septembre 2020



- 17,8% des recettes fiscales palestiniennes profitent au trésor israélien soit 3,7% du PIB ;
- En 19 ans, plus d'un million d'arbres productifs palestiniens ont été détruits afin de favoriser l'expansion des colonies israéliennes ;
- En 2019, 622 structures palestiniennes ont été détruites, dont 127 à caractère humanitaire. Ces destructions de biens ont des conséquences tragiques sur l'existence des Palestiniens en provoquant des situations de pauvreté, des déplacements forcés, des pertes de domicile, des séparations de familles, un impact psychologique sur les adultes comme les enfants.

Enfin, les expert·e·s soulignent la détresse sociale et économique dans laquelle sont plongées les femmes palestiniennes du fait de l'occupation. Celles-ci sont les plus touchées. Les destructions des maisons, et les restrictions imposées sur les déplacements freinent considérablement leur accès au marché de l'emploi et pour les plus jeunes, à l'éducation.

Le dur parcours des travailleuses palestiniennes

Il y a plus d'un an déjà, en 2019, dans le cadre d'une interview accordée à Solsoc¹², Ghada Abu Ghalyoun, représentante du PGFTU (principal syndicat palestinien) et coordinatrice d'un projet soutenu par Solsoc dans la ville de Naplouse décrivait les conditions des travailleuses·eurs palestinien·ne·s.

D'après la représentante du PGFTU, « L'occupation a considérablement compromis le secteur privé palestinien, ce qui limite l'accès aux opportunités économiques et freine les investissements. De nombreux secteurs de l'économie palestinienne ont aussi été démantelés. Tous ces facteurs ont contribué à accentuer le chômage et les inégalités. Par ailleurs, la Palestine souffre, depuis de nombreuses années d'une forte dépendance au marché du travail israélien, en même temps que d'une absence d'emplois durables pour les Palestiniens. En ce qui concerne la protection sociale, seul·e·s les travailleuses·eurs du secteur public bénéficient de ce droit, tandis que ceux·celles du secteur privé ne sont pas couvert·e·s en cas de maternité, de vieillesse, d'invalidité, ou d'accident de travail. Au regard de toutes ces lacunes, et de l'impossibilité d'appliquer convenablement le Code du travail palestinien (salaire minimum, bonnes conditions de santé et sécurité au travail...). »

Au sujet de la situation spécifique des travailleuses, Ghada Abu Ghalyoun ajoute: « *Malgré le niveau élevé d'instruction, le taux d'activité des femmes reste extrêmement faible (19,5%). Une part importante de ces femmes travaille dans le secteur informel, ou au sein de leur famille sans recevoir de rémunération. Elles ne bénéficient donc pas des protections prévues par le Code du travail. De plus, l'un des principaux obstacles à l'accès au monde du travail pour les femmes est le manque de services pour les aider à équilibrer vie professionnelle et vie familiale. Il existe très peu d'établissements de*

¹² « Les droits du travail dans un contexte d'occupation », Solscoop spécial 100 ans de l'OIT-juin 2019: https://www.solsoc.be/files/Image/Solscoop_2019_06.pdf



garde d'enfants sur le territoire palestinien. Par ailleurs, de nombreuses entreprises discriminent les femmes mariées, alors que la loi prévoit 10 semaines de congés maternité et une heure d'allaitement rémunérée pour la première année de l'accouchement, le gouvernement n'a rien fait pour obliger ces institutions à changer leurs pratiques. Pour finir, le temps passé à traverser les points de contrôle israéliens afin de trouver un emploi constitue une charge supplémentaire pour la vie des femmes déjà très prises par les tâches domestiques. »

Depuis cette interview donnée en 2019, les choses ne se sont pas améliorées, au contraire : avec l'arrivée du Covid-19, d'autres problèmes ont émergés. Selon Ghada Abu Ghalyoun¹³ les nombreuses lacunes et flous juridiques existant dans le Code du travail ont été utilisé-e-s par le secteur privé pour exploiter les travailleuses-eurs palestinien-ne-s. L'épidémie a été le prétexte pour licencier de nombreuses femmes sans leur donner de justifications ni de raisons valables. Le chiffre du chômage chez les femmes est en train de doubler. Afin de lutter contre ces attaques commises envers les travailleuses-eurs, et pour soutenir ceux-celles-ci en cette période de crise, le syndicat palestinien PGFTU est monté sur plusieurs fronts. En coopération avec les autorités et le secteur privé, des opérations de soutien (dons sous forme d'argent liquide, distribution de paniers de nourriture et de matériel de protection, conseil de santé et de sécurité au travail) ont été organisées. Des négociations tripartites ont été entamées au sujet des réductions de salaire effectuées par les employeuses-eurs en raison de la crise. La PGFTU a aussi mis en place des comités d'urgence dans le but de suivre les problèmes rencontrés par travailleuses-eurs. Les femmes ont été particulièrement soutenues par le syndicat, notamment dans le cadre de négociations avec les employeuses-eurs au sujet de la nécessité d'adapter leurs heures de travail à cause du contexte de l'épidémie.

Les rapports des expert-e-s internationales-aux et les témoignages de nos partenaires en Palestine sont unanimes ; l'épidémie de Covid-19 a porté un coup supplémentaire à l'économie palestinienne et à la situation des travailleuses-eurs. Cette crise a tout particulièrement aggravé les conditions de vie déjà difficiles des femmes.

Ces constats faits, il est primordial de présenter les manœuvres qui se jouent sur la scène internationale dans le but de permettre l'annexion d'une grande partie des territoires palestiniens par Israël.

Annexion de la Palestine, levée de boucliers en Belgique et ailleurs

Le 26 juin dernier à Bruxelles, la Chambre des Représentant-e-s s'est opposée à l'annexion de la Cisjordanie par Israël. Avec 109 votes pour et 39 abstentions, la résolution a été soutenue par une majorité écrasante. À travers elle, les député-e-s ont demandé au gouvernement fédéral de « jouer un

¹³ Interview de Ghada Abu Ghalyoun, représentante du PGFTU (principal syndicat palestinien), accordée à Solsoc en Septembre 2020.



rôle de premier plan aux niveaux européen et multilatéral en vue de l'élaboration d'une liste de contre-mesures efficaces destinées à répondre à toute annexion israélienne du territoire palestinien occupé ». Cependant, c'est dans la même période qu'une résolution demandant la reconnaissance formelle de la Palestine comme État a été reportée. Solsoc avait pourtant salué cette initiative¹⁴ portée par le Groupe PS à la Chambre, par la voix du Député Malik Ben Achour. En effet, la reconnaissance de la Palestine par la Belgique aurait permis de contribuer activement à la solution de deux États démocratiques et indépendants, ayant le droit de vivre en paix et en sécurité avec des frontières mutuellement reconnues, acceptées et respectées. Cette reconnaissance constituerait un acte diplomatique fort au service d'une paix durable entre les deux parties.

Ces deux résolutions ont été présentées en réaction à l'intention du gouvernement israélien d'annexer une partie de la Cisjordanie sous occupation, intégrant des colonies situées en territoire palestinien et la Vallée du Jourdain. Cette intervention qui était prévue pour juillet 2020 aurait été menée en concertation avec le gouvernement américain dans le cadre du plan américain (dit « Plan Trump ») pour la paix au Proche-Orient, dévoilé avec beaucoup d'enthousiasme le 28 janvier par le président Donald Trump lui-même. Ce plan qualifié d' « historique » par Israël, entérine l'annexion des territoires palestiniens, encourage des activités de colonisation illégale, et selon l'Association Belgo-Palestinienne « scelle la disparation de la Palestine¹⁵ ».

Que prévoit ce plan « Trump » pour la paix au Proche-Orient ? Ce plan présenté par Donald Trump comme une voie pour résoudre le conflit israélo-palestinien a directement été rejeté par le Hamas, parti palestinien au pouvoir dans la bande de Gaza et par le Fatah, parti palestinien au pouvoir dans un deuxième temps. Il prévoit la reconnaissance par le gouvernement américain des colonies comme faisant partie d'Israël. Il présente Jérusalem comme « capitale indivisible » d'Israël, et évoque la possibilité de la création d'un hypothétique État palestinien à condition de rejeter le terrorisme et de reconnaître Israël comme un « État juif ». De plus, ce plan ne donne aucun droit au retour des réfugié·e·s palestinien·ne·s en Israël. Ceux·celles-ci **auront le choix entre vivre dans le futur État palestinien, s'intégrer dans les pays où ils·elles résident actuellement, ou s'installer dans un pays tiers**". Donald Trump a toujours exprimé son soutien à la politique d'Israël, déjà en 2018, il avait pris la décision de déplacer l'ambassade américaine dans la ville sainte de Jérusalem, tout en la reconnaissant comme capitale d'Israël.

¹⁴ « Reconnaissance de l'État palestinien, la Belgique doit poser un acte diplomatique fort ». Communiqué de Solsoc (4 juin 2020) : <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/reconnaissance-etat-palestinien-la-belgique-doit-poser-un-acte-diplomatique-fort.html>

¹⁵ « Plan Trump : l'urgence de sanctions » . Communiqué de l'Association Belgo-Palestinienne (ABP) – janvier 2020: <https://www.association-belgo-palestinienne.be/plan-trump-lurgence-de-sanctions/>



« N'oubliez pas les Palestiniens. Car les oublier, c'est un peu se détourner d'un horizon de paix, d'un horizon de justice... »

Un entretien avec le député PS, Malik Ben Achour (septembre 2020)

En tant que député, pourquoi avez-vous choisi de porter personnellement la question de la reconnaissance de l'État palestinien devant la Chambre ?

Malik Ben Achour : J'ai une sensibilité personnelle très ancienne à la cause palestinienne. C'est à travers elle que, jeune adolescent, ma conscience politique a commencé à se construire en m'éveillant à des notions comme l'« autodétermination des peuples », la domination, ou plus simplement, à l'idée d'injustice. Concrètement, il y avait aussi un « momentum » pour porter cette question à la Chambre en juin dernier. En effet, l'accord de gouvernement israélien prévoit l'annexion de territoires palestiniens de Cisjordanie, l'échéance de cette action était fixée pour juillet. Cette annexion constituerait un tournant historique dans ce conflit qui n'a plus vu d'évolutions positives depuis des années. Il fallait donc que les Européens réagissent. En tant que pays fondateur de l'Union européenne, la Belgique nous semblait bien placée pour tenir une position forte.

Le 30 juin dernier, le PS a demandé un report du texte pour qu'un amendement de la coalition gouvernementale rassemblant le MR, le CD&V et l'Open Vld ne le vide de sa substance, quelles seront les prochaines étapes ?

MBA : En effet ! Après un vote majoritaire et donc une belle victoire symbolique en Commission des Relations extérieures, le texte devait être soumis au vote de la plénière. Quelques heures avant le vote, le MR a déposé une série d'amendements vidant littéralement le texte de sa substance en nous éloignant considérablement d'une reconnaissance effective de la Palestine comme État. Si nous avions maintenu notre texte, son vote aurait pris en compte ces amendements. Le texte global aurait alors dû intégrer ceux-ci, ce qui nous aurait mis dans une position de voter contre notre propre texte en nous privant de la possibilité d'en déposer un nouveau visant le même objectif. Nous avons donc jugé préférable de le retirer et de pouvoir y revenir en fonction de l'évolution de la situation en Palestine. Nous gardons ainsi des marges de manœuvre pour l'avenir...

Comment envisagez-vous le rôle que pourrait jouer la Belgique dans la résolution du conflit israélo-palestinien ?

MBA : Comme je le rappelais il y a quelques instants, la Belgique, en tant qu'État fondateur de l'Union européenne, est légitime pour montrer la voie à ses partenaires. Elle est légitime pour prendre des initiatives, faire preuve d'audace et d'innovation. La posture pusillanime des États européens sur la question du conflit israélo-palestinien a fini par les marginaliser, les priver d'influence utile, les rendre inaudibles. L'état de la situation de ce conflit, sa dégradation constante depuis 20 ans, c'est aussi l'échec des États européens qui, de surcroît, sont divisés sur cet enjeu. Plusieurs pays européens semblent disposés à avancer. Ça bouge au Luxembourg, en Espagne, en Irlande, etc. La Belgique



pourrait donc recevoir le soutien de nombreux partenaires dans les initiatives qu'elle prendrait pour retrouver une forme d'équilibre entre les protagonistes du conflit... Il y a plusieurs volets sur lesquels travailler : l'étiquetage voire l'interdiction des produits issus des colonies, l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, la reconnaissance de la Palestine comme État, etc.

Quel est le message que vous aimeriez adresser aux citoyen·ne·s belges qui voudraient se mobiliser pour la cause des Palestinien·ne·s ?

MBA : Le conflit israélo-palestinien nourrit une forme de lassitude ces dernières années. On en parle moins. Il suscite moins d'attention médiatique à côté, il est vrai, de conflits graves et multiples ont éclatés dans la région ces dix dernières années. Allez sur place ! Témoignez de ce que vous aurez vu. Si vous ne le pouvez pas, informez-vous. Engagez-vous. Solsoc offre de belles occasions d'engagement. Indignez-vous comme nous invitait à le faire le regretté Stéphane Hessel. Mais n'oubliez pas les Palestinien·ne·s. Car les oublier, c'est un peu se détourner d'un horizon de paix, d'un horizon de justice...

Face aux menaces d'annexion, nos revendications

En Belgique, le secteur de la coopération au développement n'a pas manqué à l'appel, la plateforme Moyen-Orient du CNCV 11.11.11, dont Solsoc est membre, a interpellé la Belgique et l'Union européenne en demandant la mise en place d'une série de mesures parmi lesquelles : la suspension de l'Accord d'association UE-Israël ; l'interdiction de l'importation de produits provenant des colonies israéliennes, et des investissements dans l'économie de ces mêmes colonies ; la soumission d'une résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies qui condamne et rejette l'annexion du territoire palestinien.

En définitive, l'annexion n'a pas eu lieu le 1^{er} juillet, les priorités du chef du gouvernement Benjamin Netanyahu et de son co-Premier ministre Benny Gantz ayant changé au vu de la crise sanitaire et socio-économique que traverse Israël, une des raisons pour lesquelles les Israélien·ne·s sont descendu·e·s massivement dans la rue récemment. Cependant, une autre danse menée par le gouvernement américain et Israël a commencé, entraînant dans son sillage certains pays arabes.

Accord entre Israël et les Émirats arabes unis : mépris pour l'avenir des Palestinien·ne·s

Le 13 août 2020, Trump annonce la signature d'un accord de paix entre les Émirats arabes unis et Israël. Cet accord a pour but de normaliser les relations entre les deux pays, avec un établissement de relations diplomatiques, mais aussi commerciales. Par le biais de « tweets », Mohammed bin Zayed,



le prince héritier des Émirats arabes unis a émis l'information selon laquelle, en vertu de cet accord, Israël aurait accepté de cesser le processus d'annexion des territoires palestiniens. Ce à quoi, par le même biais, Benyamin Netanyahu a rétorqué que le projet d'annexion n'était pas abandonné, mais reporté. Le 15 septembre, c'est autour du Royaume de Bahreïn de rejoindre la danse des accords de normalisation avec Israël, ce qui constitue une victoire diplomatique pour Trump à quelques semaines des élections présidentielles qui se jouent aux États-Unis, un pas de plus dans la rupture de l'isolement d'Israël, mais surtout une « trahison » de plus pour l'Autorité Palestinienne qui n'a pas manqué de fustigé les différents accords.

Face aux menaces d'annexions de la part d'Israël, au soutien proactif du gouvernement américain à une politique de colonisation illégale des territoires palestiniens, au revirement des alliés parmi les pays arabes, le pire est à craindre pour la Palestine. Ces craintes sont confirmées par le point de vue des organisations partenaires de Solsoc en Palestine, et leurs appels adressés à la communauté internationale.

Les dangers de l'annexion vue de la Palestine

Selon Ghada Abu Ghalyoun, représentante du PGFTU, syndicat palestinien partenaire de Solsoc, les menaces d'annexion constituent « *un geste d'agression flagrant contre les résolutions internationales* ». La représentante du syndicat palestinien PGFTU prévient aussi que « *l'annexion de la Cisjordanie à Israël détruira toute possibilité d'établir un État palestinien. Israël prendra des mesures militaires pour imposer une séparation spatiale stricte, en détruisant par exemple le réseau routier existant pour en construire un nouveau qui répond aux besoins de l'annexion. Cela doublera la pression interne sur les Palestiniens, parmi lesquels 200 000 vivent déjà séparés de leur environnement social, de leur espace politique et de leur économie. La majorité de ces personnes sont des travailleuses et s'investissent dans l'agriculture. L'annexion entraînera une restriction de leurs interactions économiques avec les colonies et le marché du travail israélien, ce qui aura pour conséquence une augmentation du nombre de colons et l'intensification des activités israéliennes dans la vallée du Jourdain, au détriment des populations locales et des propriétaires fonciers palestiniens. Pour finir, les ressources en eau et les terres agricoles fertiles de ces mêmes zones seront soumises en permanence à l'autorité israélienne.* »

Afin de contrer ces interventions qui seraient catastrophiques pour l'avenir du peuple palestinien, par la voix de Ghada Abu Ghalyoun, le PGFTU demande aux décideuses politiques belges et européennes de dénoncer publiquement les manœuvres israéliennes, et d'empêcher la puissance occupante israélienne de progresser en profitant de la crise sanitaire et économique mondiale.

Le PGFTU appelle aussi la communauté des travailleuses et les syndicats du monde entier à demander à leurs gouvernements et parlements :



- Qu'ils fassent pression sur le gouvernement de l'État israélien et l'administration américaine, afin qu'ils se plient aux règles du droit international ;
- Qu'ils exigent le lancement d'un processus visant d'une part à tenir l'État d'Israël responsable de tous ses crimes contre le peuple palestinien, d'autre part à mettre fin à l'occupation israélienne et enfin à reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

La lutte doit continuer. Solsoc, ses partenaires de la centrale Générale FGTB et du Parti Socialiste n'oublient pas les Palestiniens et continueront à dénoncer les atteintes graves aux droits humains et au droit international commises par Israël.



Bibliographie :

- 1- Présentation des actions menées par Solsoc en Palestine :
<https://www.solsoc.be/actions/palestine.html>
- 2- « Comprendre l'occupation en quelques dates clés » : Stéphanie Lecharlier pour Solsoc- article paru dans le dossier « Palestine 50 ans d'occupation » du magazine Femmes Plurielles (juin 2017)
- 3- « Atlas des Palestiniens. Un peuple en quête d'un État » - 3^e édition. Pierre Blanc, Jean-Paul Chagnollaud, Sid-Ahmed Souiah
- 4- Site internet de l'UNRWA : <https://www.unrwa.org/>
- 5- « [De l'occupation au morcellement](#) », CÉCILE MARIN. VOIX DE FAITS. LA PALESTINE EN CARTES, CITATIONS, FAITS ET CHIFFRES. (LE MONDE DIPLOMATIQUE)
- 6- [Convention \(IV\) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949.](#) : <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/380-600056#:~:text=ARTICLE%2049%20,qu'en%20soit%20le%20motif>
- 7- Rapport annuel d'Amnesty International sur Israël/Territoires occupés (février 2020) :
<https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2019/moyen-orient-afrique-nord-rapport-annuel-2019/article/israel-rapport-annuel-2019>
- 8- Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee- World Bank Group- June 2, 2020: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/844141590600764047/pdf/Economic-Monitoring-Report-to-the-Ad-Hoc-Liaison-Committee.pdf>
- 9- « Gaza au bord d'un effondrement » : <https://plateforme-palestine.org/Gaza-au-bord-d-un-effondrement>
- 10- « Gaza : un rapport de l'ONU souligne la détérioration des conditions de vie ces dix dernières années » : <https://news.un.org/fr/story/2017/07/360692-gaza-un-rapport-de-lonu-souligne-la-deterioration-des-conditions-de-vie-ces-dix>
- 11- « Le Covid 19 dévaste l'économie déjà en ruine de la Palestine » - CNUCED- 8 septembre 2020 :
<https://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=568#:~:text=La%20covid%2019%20d%C3%A9vaste%20,ruine%20du%20territoire%20palestinien%20occup%C3%A9&text=La%20COVID%2019%20a%20aggrav%C3%A9,son%20assistance%20au%20peuple%20palestinien.>
- 12- « Les droits du travail dans un contexte d'occupation », Solscoop spécial 100 ans de l'OIT-juin 2019: https://www.solsoc.be/files/Image/Solscoop_2019_06.pdf
- 13- « Reconnaissance de l'État palestinien, la Belgique doit poser un acte diplomatique fort ». Communiqué de Solsoc (4 juin 2020) : <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/reconnaissance-etat-palestinien-la-belgique-doit-poser-un-acte-diplomatique-fort.html>
- 14- « Plan Trump : l'urgence de sanctions » Communiqué de l'Association Belgo-Palestinienne (ABP)- janvier 2020: <https://www.association-belgo-palestinienne.be/plan-trump-lurgence-de-sanctions/>
- 15- « Proche- Orient : Un large front contre le gouvernement israélien » Le Soir (24 juin 2020) :
<https://plus.lesoir.be/309211/article/2020-06-24/proche-orient-un-large-front-contre-le-gouvernement-israelien>

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidararis. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

